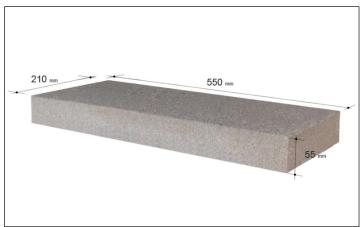
BRIQUE béton AmR210







Descriptif: Brique de parement en béton de granulats courants et légers.

Texture	Lisse
Teinte	Large gamme disponible

Caractéristiques techniques

Utilisation	Murs intérieurs et extérieurs non porteurs, murets de clôture, moucharabiehs
Référentiel de pose	DTU 20-1
Dimensions Longueur x largeur x hauteur (mm)	550 x 210 x 55
Tolérances dimensionnelles (mm) (1)	D3
Longueur et largeur	-3 / +1
Hauteur	± 1,5
Masse volumique apparente (kg / m³)	2100 ± 10%
Poids à l'unité (kg)	14
Quantité de briques / m ² (2)	27,82
Consommation mortier pour un joint de 10 mm (kg/m²) (2)	53
Poids du mur fini hors accessoires de supportage (kg/ m²)	466

Performances

Résistance à la compression (Mpa)	25
Absorption d'eau (g / m². s) (1)	< 3
Stabilité dimensionnelle (mm/ m) (1)	≤ 45
Comportement au gel/dégel (3)	Conforme
Conductivité thermique (W/(m.K)) (4)	1,65
Perméabilité à la vapeur d'eau (sec/humide) (4)	120/70
Réaction au feu	Euro classe A1

FICHE TECHNIQUE Brique béton AmR210

Principe de mise en œuvre

Mise en œuvre selon le DTU 20.1.

Les briques BlocStar sont montées :

- À joints horizontaux d'épaisseur comprise entre 5 et 15mm, liés au mortier, et
 - À joints verticaux d'épaisseur comprise entre 0 et 3 mm laissés vides (peuvent être garnis au mortier).

Etant donné la spécificité des briques retenues par la maîtrise d'œuvre, le choix du mortier de montage se fera impérativement sur la base de la recommandation du fabricant de briques et ne pourra être différent de sa préconisation.

Afin de garantir une homogénéité d'aspect sur la façade, il est requis de mélanger les briques issues de différentes palettes.

Les entreprises effectuant la mise en œuvre des maçonneries en briques BlocStar doivent préalablement avoir reçu l'agrément BlocStar. Ceci étant un élément essentiel qui conditionne la validité et la prise en compte de tout bon de commande.

Aspects environnementaux

Version dépolluante (5)	Participe à l'amélioration de la qualité de l'air
Effet Albedo pour les teintes claires	Participe à la diminution des îlots de chaleur urbains

⁽¹⁾ Selon NF EN 773-1 + A1

⁽²⁾ Les valeurs indiquées ne pourront servir qu'à titre indicatif. Les valeurs exactes doivent le cas échéant être déterminées en tenant compte des spécificités de la construction concernée.

⁽³⁾ Selon NF EN 491

⁽⁴⁾ Valeur tabulée règle Th-U fascicule 2 du CSTB

⁽⁵⁾ Selon le principe naturel de la photocatalyse